

ASSEMBLÉE NATIONALE

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 879

présenté par

Mme Blin, Mme Anthoine, M. Seitlinger, M. Viry, M. Gosselin, M. Taite, Mme Valentin,
Mme Corneloup, M. Jean-Pierre Vigier et M. Vermorel-Marques

ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.